L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 64. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 31 DECEMBRE 1827. Vol. I

Conditions:—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre centins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Mortel Guiramand,

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

Pour l'Amérique.

POUR NEW-YORK.

(Un des paquebots de la vicinité), devant partir positivement le 1er. Janvier.

Le navire neuf JOHN CLINTON, capitaine Wibray, est prêt à recevoir son chargement, et partira sur le bas ou le haut de la rivière, l'on s'adresse immédiatement. Pour les [illegible] s'adresser à

17 [illegible] E. RUSSELL & BARSTOW.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf et chevillé en cuivre CARAVAN, capitaine Thing, maintenant à prendre charge à la cote, pouvant prendre 100 boucauds à fret et partira incessamment. S'adresser a BOWERS, OSBORN & BOWERS.

17 Décembre.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre GEORGE, capitaine Samuel Thaxter, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser a Wm. G. HEWES.

17 déc. No. 23 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt a recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser a bord ou a WHITALL, JAUDON & Co.

17 déc.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Kittson, prenant maintenant charge au haut de la rivière, et a son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser a JOHN P. PAYSON.

7 Decemore.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant a prendre charge au haut de la cote, et peut prendre encore 100 boucauds a fret, si l'on se présente immédiatement—pour le quel ou passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser á bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUC Y. cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

Afrique.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick ASPASIA, capitaine Wm. Mascicot, pouvant partir de suite s'il se présente un nombre de passagers. L'Aspasia est un batiment de la première classe, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bons emménagemens. On pourrait prendre du fret, mais ne veut pas retarder pour cet effet. S'adresser au capitaine Mascicot a bord, vis-a-vis la maison bleue, ou à SAML. P. MORGAN & Co.

19 décembre.

A VENDRE.—Par le soussigné à son magasin rue Toulouse: 26 boucauds sucre du pays [illegible] qualité; 40 barrils jus de citron d'importation récente 1 pire de balance pesant £1800 garantie [illegible] (19 déc) S. CUCULLE.

POUR VERA-CRUZ.

(Un paquebot régulier,)

Partira positivement le 1er. Janvier.

La belle goelette UNITED STATES, chevillée en cuivre et fine marcheuse, capitaine Creaghead, ayant la principale partie de sa charge engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à

19 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

Les Antilles.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier SARAH-ANN, capt. [illegible] M. Bisset, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, mettra a la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire de première classe chevillé en cuivre CRESCENT, capt. John B. Hadley, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié à la fin du mois. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

17 dec H. PERRET & CHARBONNET.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe MARY BRADY, capt Lincoln, [illegible] ayant deux tiers de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret de coton, ou passage, ayant des [illegible] s'adresser à

17 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le [illegible] navire fin voilier MERIDIAN, (de [illegible]) capitaine Wm. Adams, du port de [illegible] balles de coton, est prêt a prendre charge et partira sous peu de jours. S'adresser au capt. à bord ou a JULIEN E. BLANC.

17 déc No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemines et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a JAMES ARMOR.

19 Déc.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermediaires.

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a L. MILLAUDON.

17 déc.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le frét sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour frét ou passage, s'adresser à bord ou a capitaine ou bien à H. HUNT,

17 dec Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à *John Hagan & Co.*

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Laususe-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frét ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Isnard, f. d. c. l., femme de François Dauphin, h. d. c. l.—Noël, nègre d'environ 50 ans, charpentier passable et scieur. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Félicité âgée de six ans, et Marie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente :—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827.

18 déc J. M. HARANG, Juge.

ECOLE SPECIALE DE LECTURE,

En 6 mois, et pour 24 piastres.

DANS les écoles ordinaires, où l'on enseigne, pour ainsi dire à-la-fois, et dans le même local, tout ce qui a rapport à la commune instruction, et même au-delà, les enfans, toujours trop nombreux pour être pris tour-à-tour, et rarement assez pour être classés selon leurs forces, sont par cet inconvénient, généralement retardés dans leurs progrès.

Nos plus jeunes disciples qui ne savent encore rien, au nombre de deux ou trois ou même d'un seul par école, qui est ordinairement si petite par les leçons du maître, sont incontestablement ceux qui ont le plus à souffrir de cet état de chose. Comme les autres élèves, ils passent sept heures par jour à l'école. Qu'y font-ils ? Ils s'y morfondent et la prennent en dégoût. Une telle contrainte, également contraire au développement des facultés physiques et intellectuelles, dans un âge où la diversité et le mouvement sont aussi nécessaires que la respiration, les expose encore à des punitions inévitables, dont au moins la crainte pèse sur leur moral.

L'inconstance ou la persévérance, chose amène aussi des changemens d'école. Les maîtres, les sous-maîtres se succèdent ou s'épaulent : on les suppose tous doués de tact et pourvus d'expérience, et il en faut beaucoup, quoi qu'on en dise, pour bien enseigner la Lecture ; mais leur attention, inévitablement empreinte de tout d'habitude, pour différemment, dans le peu de temps accordé aux plus jeunes élèves, saisir la nature de leurs idées naissantes et en suivre le fil.

Les enfans du premier âge n'offrent d'ailleurs, guère d'autres points d'appui que leur curiosité naturelle, qu'il faut le moins facile de tourner au profit, toujours à foi, de leur satisfaction et de leurs progrès : mais cette finité à la même place, ce long silence obligé, dans des écoles où, quant à eux, tout semble fait pour le découragement, en font disparaître l'à-propos, la rendent stérile, la tournent en désordre.

Tels sont les moyens, telle sera la fin.

En effet, l'expérience est là pour nous apprendre que ces pauvres enfans, victimes du défaut d'ordre parmi les hommes, espèce de hors-d'œuvre dans nos écoles, n'arrivent à la Lecture, souvent, qu'après plusieurs années. Heureux encore si, après tant de peines et d'ennuis, ils en possédaient les véritables principes, dépouillés de toutes ces fausses combinaisons, de cette hiéroglyphique sténographie, qui font tant de tort à la netteté des idées, et compromettent souvent la saine prononciation.

Il est inutile de dire que le retard de la Lecture entraîne, de nécessité, celui des autres connaissances.

Trop convaincu de la vérité de ce tableau, auquel on pourrait beaucoup ajouter, Mr. REY a résolu d'ouvrir, sur un point central de la Nlle.-Orléans, une Ecole où ne seront reçus *que les seuls enfans qui devront y apprendre à lire.* Là, se trouveront réunis, *tous les objets propres* à convertir en amusement une application jusqu'ici rebutante, à développer sans effort l'intelligence de nos jeunes logiciens, à les préparer même aux premières notions d'orthographe, de grammaire, d'écriture et de calcul.

On conçoit que M. Rey, restreint à une seule classe d'écoliers auxquels il veut donner tous ses soins, et sans égard à la dépense, devra recevoir une rétribution qui, sans excéder les facultés communes, soit pourtant en quelque rapport avec son dévoûment, et cela est nécessaire au maintien d'une école qu'il regarde comme un service rendu à l'enfance, et dont il résultera encore, à tout prendre, une économie notable pour les parens.

M. Rey apprendra à lire aux enfans qui suivront son Ecole, dans l'espace de *six mois*, et pour la somme de *vingt-quatre piastres*, payable par sixièmes et à la fin de chacun des six mois. Les enfans qui auront lire plus tôt seront néanmoins conservés jusqu'à ce terme ; ceux, en petit nombre, dont le défaut de facilité n'aurait pas été alors complètement vaincu, ou dont l'extrême jeunesse n'aurait pas permis un plus prompt développement, seront ultérieurement maintenus dans l'Ecole, à raison *d'une piastre par mois*.

La somme de 24 piastres n'est susceptible d'aucune réduction, quand même les enfans présentés compteraient déjà plusieurs années d'école, si néanmoins ils ne savent pas lire, et s'ils le savent, ils ne sont plus de la compétence de Mr. Rey.

Les enfans sauront lire, ainsi qu'on l'entend ici, lorsqu'ils seront en état de prononcer facilement, et de sorte qu'il y ait déjà de la suite dans les idées, tous les mots de la langue, dans le premier livre venu, sans faire de fautes ou que très peu dont ils ne puissent se reprendre eux-mêmes, au simple avertissement qu'ils auraient mal dit, sauf toute fois les noms propres.

Ce n'est là, à proprement parler, que le mécanisme de la Lecture ; mais elle est assurée, du moment que les enfans le possèdent par de bons principes. Les exercices dont ils auront encore besoin, et qu'ils trouveront dans toutes les écoles où ils iront puiser conjointement d'autres connaissances, découleront comme de source, et leurs progrès dans *l'art de bien lire* seront d'autant plus rapides, que, toujours bien servis par l'ensemble et la netteté des premiers élémens, acquis sous un seul maître, et de plus en plus lucides, il ne leur restera plus rien à faire, sous le rapport du mécanisme.

Nous avons vu, au contraire, que les enfans qui ne le possèdent pas, croupissent dans les écoles ordinaires ; qu'ils y sont déplacés ; qu'à charge à eux mêmes et aux autres, ils y sont une occasion de désordre : ajoutons qu'on est peu satisfait de les y recevoir. Aussi M. Rey a-t-il été fort applaudi par tous les Instituteurs à qui il a fait part de son projet, dont l'exécution doit beaucoup à leurs conseils.

Les avantages de cette Ecole spéciale, qui seront de plus en plus appréciés, sont trop considérables pour négliger de les faire partager aux deux sexes, et c'est même un moyen d'en garantir la stabilité. Il n'y a, en raison de l'âge, aucun inconvénient réel à ce qu'ils soient réunis dans deux salles attenantes, ou dans une seule, mais en deux fractions, avec un double appareil d'objets d'enseignement, ainsi que toutes les dispositions locales qui répugnent au but de rendre impossible toute communication entre les deux sexes, autrement que sous les yeux et par la permission obtenue du maître.

L'Ecole sera semée ouverte le 1er Janvier 1828, dût-elle ne l'être que quelques jours après, afin de suivre l'année régulièrement par ses deux semestres au bout desquels s'opèrera toujours le renouvellement des écoliers.

Les Parens qui seraient dans l'intention de mettre leurs enfans, sont priés de les faire inscrire *le plus tôt possible*.

Au bureau de l'Abeille, ou

Aux Librairies de Mrs. { JOURDAN, LEVY, BOUDARE,

et de faciliter ainsi le choix définitif du local, dans lequel on voudrait admettre toute l'utilité et l'agrément que comportera le résumé des inscriptions, dont les listes seront closes le 25 Décembre.

On s'efforcera de placer l'Ecole au centre des écoliers inscrits pour la suivre. Sa situation sera de suite annoncée. Les parens qui la jugeraient trop éloignée de leur demeure, seront libres de retirer leur inscription.

Les inscriptions faites pour les jeunes demoiselles sont toutes révocables, si le local ne remplit pas les conditions mentionnées plus haut.

Les enfans inscrits ayant le 20. et qui, au 1er. Juillet, auraient encore besoin de suivre les leçons de l'Ecole, ne seront pas tenus à la rétribution d'une piastre par mois.

Le Public est d'ailleurs respectueusement prévenu, pour ne pas reproduire en partie, l'inconvénient qu'éprouvent, dans les écoles ordinaires, les enfans du premier âge, [illegible] *il est interdit la faculté d'examiner à d'autres époques que celles du* 1er. Janvier et 1er. Juillet.

A l'avenir, les inscriptions seront [illegible] vement annoncées.

Rien de particulier pour les heures d'école, non plus que pour les jours de congé.

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés ont reçu par les navires Tennessee, John & Elizabeth et John Linton, 300 ballots de Marchandises sèches tels que :

6-4, 10-4 et 11-4 couvertures de laine,
Toile a drap et a chemises,
Toile d'Irlande de 4-4 superfine,
Satinet et bombazet,
Gros de Naples uni et broché,
Sarsenet de Florence et batiste rayée,
Velour de soie vert, bleu et noir,
Crêpe de Canton et d'Italie,
Gallons de Suisse et cravates a figures,
Shawls de Merinos et cassimir,
Shawls de Barège,
Voiles de bobinet et gallons de fil,
Mouchoirs Madras,
Soie a coudre,
Laun Louï et et fil de Bangup,
Pistillé et mouchoirs de soie noire,
Parapluies et parasols,
Gants de toute espèce,
Soie tiente a Plume,
Tabliers pour femmes, demoiselles et enfans,
Roupes, et un assortiment complet d'autres marchandises, a vendre a des conditions raisonnables. B. MORANGE et fils.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. rozeat blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment un entrepot de sucre en pain et en pelotte raffiné ; aussi sucre candi blanc et brun en boites. A. HODGE, Jr.

Dec 18.

EN déchargement du brick Wm. Howland, 50 boites de vernis copal, numéros assortis, a vendre par J. H. FIELD.

18 Dec. 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent a vendre 50 barils de Melasse. TANEY & DUPLESSIS.

18 Dec, 36 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL.

18 decembre.

CRAIE.—40 tonneaux de Craie, débarquant du navire Eliza Grant et a vendre par

18 dec. MARTINSTEIN & HALL.

CIDRE de New-Jersey.—50 barils de Cidre, venant d'arriver et a vendre par

18 dec. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

A VENDRE par le soussigné, 250 pièces Toile d'emballage, grande largeur.

18 Dec. P. MARTINEAU.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter H. Clamageran, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux ; vin blanc de Grave en ½ barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Grand Larose très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Château Lafitte, id. id. de St. Julien. 18 déc

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné :

Sardines à l'huile ; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton ; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Miotton.*

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi 15 novembre

L'Heureux Bureau de P. V. BARRET,

Rue St. Louis No. 37, en face de la boutique de Hewlett.

EST ouvert pour toutes sortes d'affaires d'échange en traites ou monnaies aux taux les plus bas d'escompte. La première loterie qui commence les affaires de cet hiver, est celle de

L'église Catholique,

SECONDE CLASSE.

Qui sera tirée POSITIVEMENT

Le 5 Janvier prochain.

à la Bourse Hewlett, à 5 heures du soir.

—GROS LOTS—

$10,000, $8,000, $6,000,

$5,000, $4,000, et 6 de $1000,

&c. &c. &c.

Billets entiers, $6. Paquets de 10 billets $60,

GARANTIT 20 PIASTRES.

On pourra prendre aussi, dans la

LOTERIE DE L'ECOLE PUBLIQUE,

TROISIEME CLASSE.

La seconde, successivement doit être tirée le 9 Janvier 1828.

Prix des billets. $5, $2 50, $1 25.

☞ N. B. La *Bonne Fortune* qui s'est manifestée tant de fois la saison dernière dans ces bureaux est un sûr garant pour ceux qui voudraient tenter fortune.

2e Nov.

BUREAU CELEBRE DE MALCOLM,

(Enseigne de la Roue de Fortune,)

LE vieil établissement, au No. 86, et le nouvel établissement rue de Chartres vis-à-vis la Bourse, sont maintenant ouverts pour la saison, et où toute sorte d'affaires d'échange en traites ou monnaie sans cesse seront faites, aux taux les plus bas d'escompte. Les affaires de Loteries seront, comme ci-devant, continuées de la manière la plus satisfaisante. La première loterie qui commence les affaires de cet hiver, est celle de

L'EGLISE CATHOLIQUE,

SECONDE CLASSE.

Devant être tirée le 5 JANVIER 1828.

GROS LOTS :

$10,000, $8,000, $6,600, $6,000,

$5,000, $4,000, et 6 de $1,000, &c.

Billets entiers, $6. Paquets de 10 billets $60, qui doivent tirer 20, 22, ou 24 piastres assurées ; les coupons gagneront en proportion.

Loterie de l'Ecole Publique,

3e. classe. La seconde, successivement doit être tirée le 9 Janvier 1828.

Prix des billets: $5, $2 50, $1 25.

☞ N. B. La *Bonne Fortune* qui s'est manifestée tant de fois la saison dernière dans ces bureaux est un sûr garant pour ceux qui voudraient tenter fortune.

2e Nov.

LE TIRAGE OFFICIEL

DE LA GRANDE LOTERIE CONSOLIDE'E DE NEW-YORK, N°. 9,

A été reçu au Bureau de Loterie de MALCOLM, rue de Chartres N°. 86

28, 11, 28, 1, 33, 40,

Sont les numéros sortis.

Il a eu le plaisir, lorsqu'il était à New-York, de recevoir de quelques-uns de ses amis, des ordres pour prendre des billets, lesquels ont été favorables ; dans une circonstance un de ces messieurs ayant tiré un lot de cinquante piastres, il ne lui manquait que deux numéros pour gagner celui de $ 20,000! On peut, pour ainsi dire, assurer la même chance au Bureau Célèbre ci-dessus désigné, à ceux qui prétendront dans les Loteries de cet Etat qui doivent se tirer sous peu. 4 déc

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

FRUITS FRAIS—30 caisses Prunes, 50 paillas de Figues 10 bls Noix du Bréail. Reçus par le navir Wm Tell, et á vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires Rome et James Gent, de Liverpool, et a vendre par les soussignés :

Toile a chemises de 4-4,
Robes de soie avec bordures [illegible],
Velour superfin bleu et noir,
Mouchoirs rouge bleu,
Mouchoirs Madras,
Mousseline de 4-4 et 6-4,
Indiennes et mousseline rayée,
Courtepointes, etc. Les marchandises [illegible] ont droit de debenture.

[illegible] & BUCHANAN.

15 dec